

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE **MERCREDI 18 SEPTEMBRE 2024**

NOMBRE DE DÉLÉGUÉS TITULAIRES EN EXERCICE : 27

NOMBRE DE DÉLÉGUÉS PRÉSENTS : 19

NOMBRE DE DÉLÉGUÉS ABSENTS : 8

AYANT DONNÉ POUVOIR : 3

N'AYANT PAS DONNÉ POUVOIR : 5

Le 18 septembre 2024, à 18 heures, le conseil communautaire de la communauté de communes de Haute-Tarentaise, dûment convoqué par le Président, s'est réuni à la salle Jean ARPIN à La Rosière, sous la présidence de Monsieur Yannick AMET, Président.

PRÉSENTS

Bourg-Saint-Maurice : Laurence REGNIER, Laurent CHELLE, Gérard VERNAY, Françoise BESNARD, Michelle ANXIONNAZ, Nicolas MORIN, Frédéric BATAILLE, Cécile UTILLE-GRAND

Les Chapelles : Paul PELLECUER

Montvalezan : Jean-Claude FRAISSARD, Thierry GAIDE

Sééz : Lionel ARPIN, Mathieu LECLERCQ

Sainte-Foy-Tarentaise : Yannick AMET, Daniel EUSTACHE

Tignes : Serge REVIAL, Capucine FAVRE,

Val d'Isère : Patrick MARTIN, Véronique PESENTI-GROS

EXCUSÉS AYANT DONNÉS POUVOIR

Guillaume DESRUES donne pouvoir à Laurence REGNIER

Morgan LE LANN donne pouvoir à Laurent CHELLE

Joëlle CAMPERS donne pouvoir à Mathieu LECLERCQ

EXCUSÉS

Sééz : Eric JACQUEMOUD

Tignes : Laurence FONTAINE, Franck MALESCOUR

Val d'Isère : Gérard MATTIS

Villaroger : Alain EMPRIN

SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Lionel ARPIN est désigné secrétaire de séance

2024-112 CRÉATION D'UN EMPLOI PERMANENT DE CONSEILLER EN SEJOUR POUR LE BIT DE SEEZ

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le Code Général de la Fonction Publique, notamment son article L.332-8-2° ;

VU le Décret 2019-1414 du 19 Décembre 2019 relatif à la procédure de recrutement pour pourvoir des emplois permanents de la fonction publique ouverts aux agents contractuels ;

VU le budget de la Communauté de Communes de Haute-Tarentaise ;

VU le tableau des effectifs existant ;

Considérant l'importance de réorganiser le service « Tourisme, Culture & Patrimoine », actuellement composé de deux agents : un responsable de service et un chargé de mission tourisme. Le chef de service, sous l'autorité de la direction générale des services (DGS), supervise le chargé de mission tourisme. Recruté en décembre 2023, le chef de service a été mandaté pour mettre en œuvre la stratégie touristique du territoire, ce qui a conduit à une structuration des activités et au déploiement de la compétence « tourisme », peu exploitée jusqu'à présent. Dans ce contexte, il est nécessaire de redimensionner et réorganiser le service pour développer les actions de communication et promotion de la destination « Haute Tarentaise Vanoise » et améliorer l'accueil et l'information des visiteurs ;

Considérant la nécessité de créer un emploi permanent pour répondre aux besoins du service Tourisme, Culture et Patrimoine de la communauté de communes de Haute-Tarentaise ;

Il est proposé :

- La création d'un emploi permanent de rédacteur à temps complet afin d'assurer les fonctions de conseiller en séjour destiné au nouveau Bureau d'Information Touristique (B.I.T) prévu sur le territoire de la commune de Sééz, pour exercer les missions suivantes :
 - Accueil physique, téléphonique et numérique des visiteurs au sein du bureau d'information touristique de Sééz ;
 - Informer et conseiller les visiteurs en séjour (hébergements, activités, restauration.) ;
 - Participation à la gestion de la photothèque ;
 - Suivi et mise à jour des informations touristiques sur la base de données « Apidae » ;
 - Suivi et mise à jour des informations touristique sur le site web de la collectivité ;
 - Veille régulière sur l'actualité touristique locale, régionale, nationale ;
 - Diffusion et récolte des supports de communication aux acteurs locaux et aux partenaires ;
 - Présence ponctuelle sur les événements pilotés par la direction « Tourisme & culture ».

Cet emploi sera occupé par un fonctionnaire. Toutefois, en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, il pourra être pourvu par un agent contractuel sur la base de l'article L.332-8-3° du Code Général de la fonction publique. En effet, cet agent contractuel serait recruté à durée déterminée pour une durée de 3 ans compte tenu de la nature des fonctions très spécialisées.

Le contrat de l'agent sera renouvelable par reconduction expresse sous réserve que le recrutement d'un fonctionnaire n'ait pu aboutir. La durée totale des contrats ne pourra excéder 6 ans. A l'issue de cette période maximale de 6 ans, le contrat sera reconduit pour une durée indéterminée.

L'agent devra donc justifier d'une expérience professionnelle dans ce domaine et sa rémunération sera calculée par référence à la grille indiciaire du grade de recrutement.

Le conseil communautaire, à l'unanimité :

- **CREE** à compter du 1^{er} Janvier 2025, un emploi de conseiller en séjour dans le grade de rédacteur relevant de la catégorie hiérarchique B à temps complet
- **INSCRIT** les crédits correspondants au budget 2025 de la communauté de communes de Haute-Tarentaise.

Yannick AMET

Président

